

CONSEIL MUNICIPAL du 03 mars 2017
Compte-rendu

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	19
En exercice	19
Ayant pris part à la délibération	15
Procuration	2

Présents : Jean Paul LE GOFF, Gildas LE ROUX, Jean Louis TANVEZ, Hervé RANNOU, Eveline CARVENNEC, Sonia CARMARD, Marie-Louise MELLIN, Jean-Michel LE TROADEC, Stéphane RIOU, Claudine LE JOUAN, Yannick LE KERNEAU, Jean-Charles CLATIN, Marie-Laure GODEST, Damien LE PESSOT Séverine LE BRAS.

Absents : Chantal LE BRIS (procuration à Marie-Louise MELLIN), Marie Christine DAVID (procuration à Yannick LE KERNEAU), Jean Yves ELLIEN, Marie-Christine THOMAS.

1. GP3A :

Il est demandé aux communes de désigner un Conseiller Municipal pour siéger à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLET). M. RANNOU précise que c'est le rôle du maire.

Le Conseil Municipal est favorable et nomme Mr LE GOFF pour siéger au CLECT à l'unanimité

M. LE KERNEAU demande à ce qu'un compte-rendu des commissions GP3A soit fait. M. Le Maire précise que les commissions ont débuté et que chacun pourra être tenu informé des échanges des différentes commissions de GP3A. M. RANNOU dit que la communication continue avec les Maires des autres collectivités pour des informations importantes. M. Le Maire ajoute que la répartition des conseillers communautaires de l'ancienne Communauté de Commune du PAYS DE BEGARD a été faite pour une représentativité dans l'ensemble des commissions GP3A jusqu'à 2020.

Les réunions entre les élus de l'ancienne Communauté de Commune peuvent être organisées.

2. Finances:

2.1. Approbation du compte de gestion 2016 du budget principal et des budgets annexes (assainissement, Park ar C'hoad, Rue des salaisons).

M. le Maire présente les comptes de gestion de l'exercice 2016 dressés par M. SAYER, receveur municipal, relatifs au budget principal et aux budgets annexes de l'assainissement, de la Résidence de Park ar C'hoad et de la Résidence de la Rue des Salaisons.

Après avoir pris connaissance des comptes de gestion, et considérant qu'il y a identité de valeurs avec les comptes administratifs correspondants établis par Monsieur le Maire, les

membres du Conseil Municipal présents approuvent, à 15 pour et à 2 abstentions, les comptes de gestion de l'exercice 2016.

2.2. Approbation du compte administratif 2016 du budget principal et des budgets annexes (assainissement, Park ar C'hoad, Rue des salaisons).

M. le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2016 du budget principal, qui peut être résumé ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses	1 630 100.00	1 274 160.97	1 248 723.35	534 024.50	412 110.85
Recettes	1 630 100.00	1 581 081.22	1 454 077.26	529.662.62	254 223.06
Résultat de l'exercice		306 920.25		-4 361.94	
Déficit 2015				-224 377.41	
Résultat de clôture		306 920.25		-228 739.35	-157 896.79

Le Maire explique le résultat de la section de fonctionnement. Le résultat supérieur aux années précédentes pour la section de fonctionnement est consécutif du remboursement des indemnités journalières de M.POULALIOU en n+1. Par ailleurs plusieurs points peuvent être notés. La demande de formation des agents a impliqué un dépassement du budget. Les charges en personnel sont impactées par les arrêts de Mme ROISNE et de Mme LE QUERE. La redevance d'occupation du domaine public versée par ORANGE pour l'année 2016 interviendra en 2017.

Pour les investissements, M. Le Maire détaille les opérations et les reports particulièrement pour l'opération de la Rue du MENEZ BRE et la Chaufferie Bois. Les reports sont partiellement financés Les opérations 2017 sont le programme de voirie, la chaufferie bois, les services techniques, le local jeune, l'accessibilité, les toilettes dans le bourg, la maîtrise d'œuvre dans le bourg et la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la cour de l'école.

Des erreurs de retranscription chiffrées se sont glissées dans la note de synthèse. Ces erreurs ont entraîné une remarque de M. LE KERNEAU. Mais le Compte Administratif et le Compte de Gestion sont conformes.

M. le Maire présente ensuite les comptes administratifs des budgets annexes (assainissement et lotissements de Park ar C'hoad et de la Rue des Salaisons), qui peuvent être ainsi résumés :

Budget annexe de l'assainissement :

	Fonctionnement		Investissement		
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses	36 000.00	25 949.73	131 647.00	81 258.83	49 570.00
Recettes	36 000.00	26 494.11	148 981.47	125 637.60	23 120.00
Résultat de		545.38		44 378.77	

l'exercice					
Déficit 2015				-25 454.47	
Résultat de clôture		545.38		18 924.30	-26 450.00

En déficit depuis plusieurs années, le budget assainissement est stabilisé. Les travaux d'autosurveillance de la Station sont reportés sur 2017.

M. Le Maire évoque le projet d'extension de réseau et la réunion avec l'Agence de l'Eau. Le but est de lancer l'opération en 2017 et solliciter les subventions cette même année. La DETR (15%) et le financement de l'Agence de l'eau (40%) sont prévus. Préalablement à l'extension du réseau, l'Agence de l'Eau demande la réalisation de travaux en station (traitement du phosphore).

M. Le Maire informe des obligations des Intercommunalités concernant la compétence assainissement. En effet, elle doit devenir intercommunale au plus tard en 2020.

Mr Le Maire demande aux élus de délibérer pour solliciter auprès de l'état la DETR 2017 sur ce projet d'extension de réseau d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. Le Maire à solliciter la DETR 2017 sur ce projet.

Budget annexe du lotissement de Park ar C'hoad :

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations
Dépenses	301 036.60	258 055.93	319 643.84	154 056.52
Recettes	301 036.60	177 175.32	319 643.84	250 858.32
Résultat de l'exercice		-80 880.61		96 801.80
Report du résultat 2015		-508.28		-165 517.24
Résultat de clôture		-81 388.89		-68 715.44

1 seul lot a été vendu en 2016. Les 16 lots restants de la première tranche représentent 8790 m² soit 286 770.00 €

Une baisse du prix au m² est évoquée.

Budget annexe du lotissement de la Rue des Salaisons :

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations
Dépenses		71 587.15		38 391.65
Recettes		71 587.15		6573.10
Résultat de l'exercice				
Report du résultat 2015				-6573.10

Résultat de clôture		0.00		-38 391.65
---------------------	--	-------------	--	-------------------

Après avoir présenté les comptes administratifs, M. le Maire se retire pour le vote.

M. TANVEZ, premier adjoint, désigné pour présider la séance, procède au vote des comptes administratifs.

Le Conseil municipal approuve, à 15 pour et 2 contre, l'ensemble des comptes administratifs des membres présents.

2.3. Réalisation d'un emprunt pour les investissements 2016-2017.

Le montant est de 150 000.00 euros pour financer les investissements 2016-2017. Deux banques ont répondu :

	Emprunt		150 000,00 €	
	TAUX	PERIODICITE	DUREE	PROFIL
Crédit Agricole	1,40%	trimestrielle	15 ans	capital constant
	1,40%	trimestrielle	15 ans	échéances constantes
	Frais de dossier		0,15 % du montant du financement	
Banque postale	1,39%	trimestrielle	15 ans	amortissement constant
	1,37%	trimestrielle	14 ans	amortissement constant
	Frais de dossier		300 euros	

Mr Le Maire fait remarquer que la commune n'a aucun emprunt en cours avec la Banque Postale et que leur offre qui est la moins-disante nous donne l'occasion de travailler avec la Banque Postale qui propose un taux de 1.37% sur 14 ans à amortissement constant.

Le Conseil Municipal, unanime, valide la proposition de la Banque Postale à 1.37% sur 14 ans à amortissement constant et autorise M. Le Maire à signer tous les documents afférents au dossier.

2.4 Investissement: Autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement avant le budget 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement avant le budget 2017, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à hauteur maximale de 500 000 €, conformément aux textes applicables.

L'autorisation est donc de 25% de 1 063 280.22€ soit **265 820.05 €**.

3. Affaires scolaires : Participation aux sorties pédagogiques et activités de l'école Notre-Dame de Lorette.

L'association des parents d'élèves de l'école Notre Dame de Lorette a déposé les factures acquittées relatives à « l'arbre de Noël » de l'année scolaire 2016/2017 pour un montant total de 1399.50 euros. La Commune prend en charge 15 euros par enfant.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité pour la participation de la Commune à hauteur de 1335.00 euros.

4. Chaufferie bois :

4.1 Diagnostic amiante :

A la demande du responsable de la mission SPS, un diagnostic amiante doit être réalisé dans le goudron de la cour de l'école élémentaire. Ces analyses doivent servir pour l'opération « Aménagement de la cour de l'école ». A ce jour, un seul devis est arrivé.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M.Le Maire à signer avec l'offre la plus adaptée.

M. LE KERNEAU demande à ce que le sol du terrain de tennis sur le plateau multisport soit refait.

4.2 Demande de subvention.

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à demander une subvention pour la création de la Chaufferie Bois, à Madame la Députée Annie Le HOUEROU sur sa réserve parlementaire.

4.3 Commission d'ouverture des plis

La date limite de dépôt des offres est le 08 mars 2017 à 12h00. Le maître d'œuvre dispose de 15 jours pour analyser les offres. Afin de respecter le calendrier de travaux, il convient d'attribuer les lots et de notifier aux entreprises avant la fin mars.

Le Conseil municipal désigne les membres de la Commission « Bâtiments » pour effectuer l'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le 08 mars à 18h30 à la mairie.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire, pour attribuer les lots au mieux noté au regard de l'analyse des offres.

5. Eclairage basse tension :

Dans le cadre de la délivrance d'autorisation de construire, la commune a une obligation de desservir. Aussi, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la contribution de la commune d'un montant de 3592.00 euros. M. Le Maire précise que la somme sera partiellement ou intégralement récupérée auprès du bénéficiaire via la taxe d'aménagement.

6. Plan de Gestion du Bocage (PGB) :

Dans l'optique d'inscrire la commune dans un programme de gestion durable. Ce projet est corrélé au projet de Chaufferie Bois. L'étude a débuté en octobre 2016. Le secteur de KERNEVEZ-JAUDY est choisi cette année pour la phase test. Car c'est un secteur concerné par les problèmes de réseaux. Le linéaire de talus est de 835 m. Il concerne 8 propriétaires. 3 entreprises sur 4 sollicitées, ont répondu.

	Sarl F SAVEAN & Fils	Ets Joseph ROCHELLE	Kevin GUIGNARD
Elagage /abatage/broyage	7 980 HT / 9 576 TTC	5 344 HT / 6 412,8 TTC	11 500 TTC
transport		864 HT / 1 036,8 TTC	
Total	7 980 HT / 9 576 TTC	6 208 HT / 7 449,6 TTC	11 500 TTC

Bocagenèse s'engage à reprendre le bois sur une estimation de 45 tonnes. Ce qui contribue à financer le projet. La plateforme de livraison du broyat est à LOUARGAT.

M. LE ROUX explique que le but est d'intégrer les agriculteurs au projet de gestion du bocage. Il propose de les faire participer au transport. Il propose de choisir l'Ets Joseph ROCHELLE sans la prestation de transport.

M. RANNOU interroge sur les fréquences de passage et le nombre de voies concernées. M. LE ROUX répond que le passage se fait par cycle de 3 ou 4 ans. De plus, de nombreuses voies sont concernées par des problèmes de réseau lié à l'entretien des talus.

M. LE KERNEAU ajoute qu'une des conditions de passage de la fibre est le dégagement des voies. Il ajoute que la fibre est prévue pour 2030 à PEDERNEC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'entreprise la moins disante.

7. Subvention aux associations 2017.

Mme MELLIN présente le compte-rendu de la commission «jeunesse-sport-vie associative ».

Cette année il a été demandé aux associations locales, par courrier, de fournir un bilan. Certaines associations ne l'ont pas fait pour la réunion, il leur sera demandé de le faire avant le versement des subventions.

Les subventions forfaitaires restent les mêmes en 2017. La part variable en fonction du nombre d'adhérents reste également la même, soit 5,90 euros.

- Le Club du Sourire ne sollicite pas de subvention pour cette année mais sera, comme chaque année, remboursé du bal du 11 novembre (180,00 euros).

- L'Atelier d'activités créatives recevra la part variable de 5,90€ pour les enfants uniquement.

La FNACA a adressé une demande pour 2017. Il lui sera versé la même somme qu'en 2015.

Les Amis du Patrimoine recevront la même somme qu'en 2015 soit la somme de 684,00€.

Le MBS recevra une subvention de 2.600,00€ sous déduction des frais de téléphone d'un

montant de 584,49€.

Une somme de 1.800,00€ est provisionnée pour la ou les futures associations qui remplaceront Le Comité d'animation. La somme inclus le remboursement des frais de repas des artificiers, des lots des foulées des fêtes de juillet et des coupes du 15 août.

Associations « Solidarité » extérieures : chacune recevra 40,00€. Le Téléthon ne percevra pas de subvention mais bénéficiera de la gratuité pour la location de la salle des fêtes.

Associations culturelles extérieures : Mignoned ar Vro recevra 20,00€. Ti ar Vro recevra 40,00€ car l'association participe à la traduction en breton des documents.

Associations sportives extérieures. Sont subventionnées les activités n'existant pas sur la commune, un forfait de 10,00€ par adhérent. Chaque association a communiqué le nom de l'adhérent.

Associations formation et scolaire : Il sera versé la somme de 40,00€ par enfant et pour Skol Diwan Gwengamp, il est appliqué le forfait scolaire.

Autre associations extérieures : La somme retenue est de 40,00€. L'Association des maires de France adresse à la commune un courrier chaque année. Elle se base sur la population n-1 soit 1974 habitants. La part nationale est de 314,06€ et la part départementale est de 367,64€, soit ensemble la somme de 681,70€.

Associations locales	Subv. 2017	
Atelier Tricot	100,00 €	
Avançons pour Manon	150,00 €	
Atelier d'activités créatives	forfait part variable	214,00 € 88,50 €
	Participation internet	-
Gym Tonic		706,00 €
MBS (Après déduction facture téléphone)		2 015,51 €
Cyclos du Ménez Bré		483,00 €
Société de chasse		400,00 €
Amicale Laïque	forfait part variable	270,00 € 837,80 €
A.P.E.L. Ecole ND de Lorette	forfait part variable	270,00 € 542,80 €
Hent Bré		282,00 €

Club du Sourire	Bal du 11 novembre	180,00 €
F.N.A.C.A.		531,00 €
La Boule du Méné Bré		193,00 €
Swin Golf du Jaudy	Subvention	177,00 €
	subv. exceptionnelle	600,00 €
Foire aux Courges		284,00 €
Les Amis du Patrimoine		684,00 €
Comité d'animation	Subvention	-
	Participation fêtes communales	-
Mouezh Tossen Vre		156,00 €
Ribin Bré Sport		150,00 €
Bouge ton Bourg		150,00 €
TOTAL		9 464,61 €

Associations "solidarité" extérieures	Subv. 2017
Croix rouge française (antenne de Guingamp)	40,00 €
A.P.A.J.H. 22	40,00 €
Vie libre	40,00 €
Comité local pour le logement	40,00 €
Rêve de clown	40,00 €
La Ligue contre le Cancer	40,00 €
Leucémie Espoir 22	40,00 €
Secours Catholique	40,00 €
France A.D.O.T.	40,00 €
APF	40,00 €
Pompier International des Côtes d'Armor	40,00 €
Association sport adapté briochine	40,00 €
Club Trégorrois Handisport	40,00 €

Un enfant, une famille bretonne	40,00 €
TOTAL	560,00 €

Associations culturelles extérieures	Subv. 2017
Ti ar Vro	40,00 €
Mignonned ar Vro (Senven Léhart)	20,00 €
TOTAL	60,00 €

Association sportives extérieures	Subv. par adhérents
Association "Bulle d'eau"	10,00 €
Atelier chorégraphique - école de danse	10,00 €
Grâces Twirling Club	10,00 €
Guingamp Roller Skating	10,00 €
AS Bégarroise Subvention	10,00 €
Steredenn Twirling (Ploumagoar)	10,00 €
Judo Club de Lannion	10,00 €
Studio Danse (Guingamp)	10,00 €
Skol Gouren Louergad	10,00 €
Guingamp Volley Ball	10,00 €
Dojo du Trieux (judo)	10,00 €
Bienvenue au Club (Poney club les Korrigans / Cavan)	10,00 €
TOTAL	

Associations formation (et scolaires)	Subv. 2017
Chambre des Métiers et de l'Artisanat 22	120,00 €
Maison Familiale Rurale de Montauban	40,00 €
Maison Familiale Rurale de Plérin	40,00 €
Maison Familiale Rurale de Morlaix	80,00 €

Maison Familiale Rurale de Guilliers (56)	40,00 €
Maison Familiale Rurale de Loudéac	40,00 €
Skol Diwan Gwengamp	En attente forfait
Bâtiment CFA 22	80,00 €
TOTAL	440,00 €

Autres associations extérieures	Subv. 2017
Eaux et Rivières de Bretagne	40,00 €
Association des Maires de France	681,70 €
Les Amis de la résistance (A.N.A.C.R.)	40,00 €
Assoc. Départementale de Protection Civile	40,00 €
TOTAL	801,70 €

Demandes éventuelles en instance	
Atelier d'activités créatives	362,00 €
Amzer Névez	156,00 €
Peinture et Décoration	214,00 €
Les Amis du Méné Brait	171,00 €
Comité d'animation	1 085,00 €
TOTAL	1 988,00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote les subventions 2017.

8. Questions diverses :

8.1 Indemnité des élus :

Le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 a fait passer l'indice brut terminal de la fonction publique, qui sert au calcul des indemnités de fonction des élus locaux, de 1015 à 1022. L'indice évoluera de nouveau à compter du 01 janvier 2018.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité pour l'évolution de l'indice.

8.2 Redevance d'occupation du domaine Public.

M. le Maire propose au Conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public dues par les opérateurs de télécommunication :

Artères €/km		Autres (cabine tél) €/m ²
Souterrain	Aérien	
38.05	50.74	25.37

Patrimoine occupant le domaine public routier communal :

Artères km		Autres (cabine tél) m ²
Souterrain	Aérien	
19,729	33,077	1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le montant 2017 des redevances d'occupation du domaine public dues par les opérateurs de communications, correspondant à un montant total de 2454.39 € pour l'année 2017.

* * * * *

N.B : en l'absence de toute observation formulée au plus tard à l'ouverture de la prochaine séance du Conseil Municipal, le présent compte-rendu sera réputé adopté par les membres du Conseil Municipal ayant participé à cette réunion.